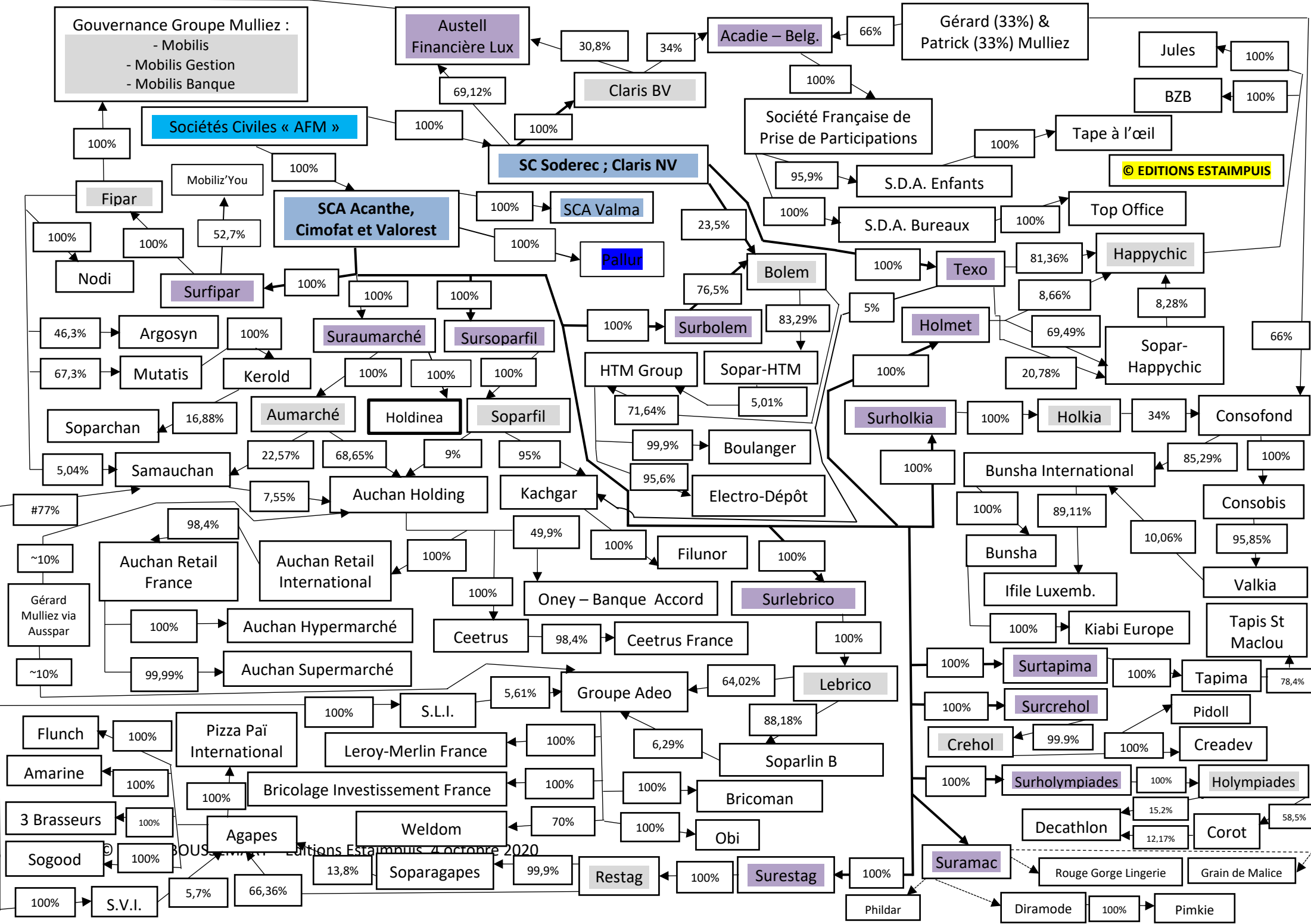


Le groupe Mulliez licence ...

Le groupe Mulliez a connu une série de mutations depuis quelques années, lesquelles tiennent pour partie à des exigences internes (organisation des sociétés ; restructurations financières et économiques ; évolution des activités existantes et apparition de nouveaux secteurs – via notamment les « pépinières Mulliez », comme les diverses sociétés « Creadev » ...), pour partie à des exigences externes (transformation de la concurrence dans la grande distribution ; digitalisation des activités ; mondialisation ...). Par suite, la structure choisie par le groupe au moment de sa constitution (AFM ou Association Familiale Mulliez) semble de moins en moins adaptée. En fait, il n'y a pas d'AFM au sens strict. Des statuts ont bien été déposés de longue date en préfecture ; mais il s'agit plutôt d'un contrat entre les membres de la famille, contrat qui prévoit l'adoption de statuts juridiques communs (sociétés civiles) aux membres de la famille qui souhaitent investir dans le groupe Mulliez. Chaque société civile familiale détient un panier de 5 titres « AFM), en fait trois SCA (sociétés en commandite par actions) : Acanthe, Cimofat et Valorest, une société civile « commune » : Soderec et une société établie aux Pays-Bas : Claris NV. Chaque année, la valeur de chaque titre de ces 5 sociétés est calculée par un groupe d'experts « indépendants ». Par exemple, en janvier 2019, certaines sociétés civiles de la famille Mulliez ont fait des apports de titres, et reçus en échange des titres Acanthe, Cimofat ... Ce qui permet d'obtenir les valeurs de chaque titre. Le nombre de titres est indiqué dans les rapports annuels des SCA et de Claris NV. La société civile ne publie pas de rapport, mais joue un rôle très mineur dans l'évaluation. Ce qui permet d'obtenir une évaluation de la partie de la fortune de la famille : attention, des membres de la famille possèdent en propre des titres de certaines sociétés du groupe : par exemple, Gérard Mulliez possède des titres Auchan, Adeo, Boulanger, Kiabi ... La composante familiale Leclercq (fondateur de Décathlon) possède via son holding familial luxembourgeois AFIR (Association Familiale d'Investisseurs Responsables) une partie importante de Décathlon (l'AFM ne possède via divers holdings (**voir l'organigramme du groupe Mulliez page suivante**) qu'une partie du groupe. Il en va de même pour Bunsha-Kiabi, Acadie, Norauto, Cultura, le groupe Maco-Pharma ...

Valorisation de la famille Mulliez pour 2019	Acanthe	Cimofat	Valorest	Claris NV	Soderec	Total en M€	Avec décote M€
Nombre de Ktitres fin 2019	150 072	150 072	150 072	151 112	151 112		
Valeur d'un titre Aug K janvier 2019	83,79	36,54	53,09	12,00	2,64	0	188,06
Valeur des titres AFM en M€	12 575	5 484	7 967	1 813	399	28 238	40 340
Valorisation hors AFM (avec décote de 30%)							6 739
ce % de décote est admis par tous les financiers						Valorisation totale Mulliez	47 079



Le sens de la flèche indique le sens du contrôle, et le % indique le niveau de contrôle. Un aperçu de l'évolution de la valeur du groupe peut être approché par l'évolution de la valeur des sociétés composant le « panier familial ». Nous avons :

Evolution des stars (valeur unitaire en €)	Acanthe	Cimofat	Valorest	Clariv NV	Soderec	Total
SC F... 2013	65,83	30,01	41,17	8,25	2,21	
Nombre de Ktitres en 2013	150 630 014	150 630 014	150 630 014	150 525 542	150 630 014	
Valorisation 2013 en M€	9 916	4 520	6 201	1 242	333	22 213
Valorisation 2019 en M€	12 575	5 484	7 967	1 813	399	28 238
Différence de valeur en M€	2 659	963	1 766	572	66	6 025
Soit en % :	26,8%	21,3%	28,5%	46,0%	19,8%	27,1%

En 6 années, le groupe a gagné un peu plus de 27% en valeur (à dire d'experts). Ce qui donne un taux moyen de 4% par année. Cette progression ne donne pas d'indication sur les dividendes encaissés en plus par les membres de la famille. Entre 2013 et 2019, ce sont 1 183,87 M€ qui ont été versés aux membres de la famille sous forme de dividendes venant des 3 SCA.

%détenu par ... en 2019	Acanthe	Cimofat	Valorest	Valma	Soderec	Total
Gargano - RC 494 308 356	80,00%		20,00%			100,00%
Nikita - RC 835 511 074	38,50%	23,00%	38,50%			100,00%
Surlebrico	67,25%	14,01%	18,66%			99,92%
Valma	48,17%	22,26%	29,57%			100,00%
Holmet - RC 514 047 869	39,72%	20,20%	39,66%			99,58%
Surtapima	39,99%	29,92%	30,01%			99,92%
Sursoparfil	28,06%	43,05%	28,81%			99,92%
Surholympiades	25,56%	11,43%	62,93%			99,92%
Surholkia	48,13%	22,24%	29,55%			99,92%
Surfipar	38,28%	27,36%	34,28%			99,92%
Surestag	44,01%	25,16%	30,75%			99,92%
Surcrehol	39,00%	29,81%	31,11%			99,92%
Surbolem	37,80%	27,56%	34,54%			99,90%
Suraumarché	46,62%	23,54%	29,76%			99,92%
Suramac	38,14%	29,02%	32,76%			99,92%
Porte de Lyon - RC 783 881 907	20,00%		80,00%			100,00%
Pallur			100,00%			100,00%
Mobivia Group	4,97%			0,93%		5,90%

Au niveau du fonctionnement, les 3 SCA, Claris NV et Soderec contrôlent conjointement des « surholdings », qui ont le statut de SAS (Sociétés par Actions Simplifiées). Ainsi, en 2019, les contrôles sont les suivants (voir l'organigramme du groupe) ; ainsi, la SAS Surestag est contrôlée à 44,01% par Acanthe, 25,16% par Cimofat et 30,75% par Valorest. Le contrôle conjoint est de 99,92% par les sociétés Groupe Mulliez.

Puis chaque « surholding » contrôle à 100% le holding qui lui est associé. Ainsi, « Surestag » contrôle 100% de la SAS Restag.

Comme l'organigramme ne pouvait contenir la totalité des filiales, il faut signaler que Suramac contrôlait fin 2018 (le groupe n'a pas encore publié les comptes 2019) 100% de la société Mac Marketing Advertising aux Pays-Bas, cette dernière société contrôlant 100% de la société néerlandais Woelsewaard BV, cette dernière contrôlant 94,42% (fin 2019) d'Oosterdam, 98,3% de Phildar et 99,99% de Sopardam ; Oosterdam contrôle les participations du groupe Mulliez dans Pimkie, Rougegorge Lingerie, Grain de Malice et Orsay. Le groupe Mulliez dispose donc de 4 composantes de distribution textile : Oosterdam et Phildar, Kiabi, Happychic et Tape à l'œil (via Acadie). Oosterdam et Happychic ont supporté d'importantes restructurations ces dernières années. Mais Oosterdam réalise encore en 2019 un chiffre d'affaires de 1 113 M€, Happychic (Jules, après restructuration 2019 et la fusion avec Brice) de 427,8 M€, Tape à l'œil de 171,8 M€, et Kiabi de 1 820,9 M€ (minimum – le groupe ne publie pas de comptes consolidés) en 2018 (comptes 2019 non encore publiés). Au total, les sociétés textiles du groupe Mulliez représentent actuellement 3,5 Mds d'euros de chiffre d'affaires ; mais il faudrait leur adjoindre les ventes du rayon textile du groupe Auchan, et surtout les ventes d'habillement de Décathlon.

Par suite (1), pour connaître les entreprises contrôlées par le groupe Mulliez, il suffit de reprendre les surholdings (et leur holding associé – Surlebrico renvoie ainsi à Lebrico) un par un, et indiquer les sociétés opérationnelles (qui sont des Sociétés Anonymes, des SAS, ou des Sarl) :

- Gargano : petite société civile qui gère des participations très minoritaires. Ne publie aucun compte
- Nikita : société qui sert d'intermédiaire dans les transactions au sein de la famille. Ne dispose que des fonds très limités
- Surlebrico : tout le groupe Adeo, à savoir : Leroy-Merlin France, les filiales étrangères de Leroy-Merlin, Weldom, Bricoman, Objets et Cie, Kbane ...
- Valma : société qui gérait une participation de 15 % dans le groupe Sonepar (famille Coisne & Lambert). Cette participation a été vendue, et Valma détient 738 M€ de liquidités suite à cette vente (plus-value de 763 M€, et 32 M€ d'impôts) ; Valma contrôle toujours 0,93% du groupe Mobivia (voir ci-après Mobivia-Norauto)
- Holmet : contrôle 8,66% de Happychic (dont la principale filiale est Jules – vêtements pour hommes)
- Surtapima : qui contrôle la majeure partie de Tapis Saint-Maclou (78,43%) ; il faut y ajouter la société Décoservice et la société Kalico

- Sursoparfil : contrôle 95% de Kachgar, qui fait office de banquier du groupe avec en sa faveur 1 285 M€ de liquidités et 2 745 M€ de créances sur des sociétés du groupe, mais devant à l'inverse 3 887 M€ à d'autres sociétés du groupe ; Kachgar contrôle également 100% de Filunor – société luxembourgeoise qui gère un portefeuille financier de 1 357 M€, sans aucune précision ; détient 9% de Auchan Holding ; et 30,36% de Synedis (cartes cadeaux)
- Surholympiades : société de contrôle (avec la famille Leclercq via Afir) de Décathlon (en France, mais avec de nombreuses filiales à l'étranger, de commercialisation comme de production), qui comprend également des salles de mise en forme, d'organisation d'évènements sportifs ...
- Surholkia : société qui contrôle en compagnie des deux frères Gérard et Patrick Mulliez le groupe Bunsha, à savoir tous les magasins Kiabi et ceux affiliés venant de la reprise des magasins de fringues d'Intermarché.
- Surfipar : contrôle 5,04% de Samauchan (contrôle de groupe Auchan), les sociétés Mobilis (Gestion, Mobilis Banque, la banque familiale), la société Mutatis, qui en Belgique gère d'importantes créances sur le groupe, et enfin la société Nodi, qui gère la Maillerie, le projet immobilier construit sur les friches du groupes 3 Suisses, en liaison avec Bouygues. Elle gère le reliquat de la participation que détenait le groupe avec Otto Versand dans les 3 Suisses, à savoir Argosyn, qui gère via sa filiale Martinter le reliquat dans Cofidis Participation et sa vente vers le Crédit Mutuel
- Surestag : contrôle le groupe Agapes (restauration), avec Flunch, Pizza Paï, Amarine, Agaquick, les 3 Brasseurs, Soggod, O'Sushi. Les derniers comptes publiés pour cette activité (sous contrôle de Gérard Mulliez) datent de 2014, Flunch (2012), Pizza Paï (2012), Amarine (année 2017) ... Autant dire qu'il faut éviter une intoxication alimentaire, car rien ne transpire dans ce groupe sur sa solidité financière réelle par branche d'activité ...
- Surcrehol : gère les activités de diversification, notamment celles liées à la société Creadev, à savoir : Groupe Maisons de Famille (maisons de retraite, en plus des Orchidées) ; Pidoll, qui contrôle Sitel (Acticall) pour les centres d'appel ; nouvelles énergies avec Voltalia ; et diverses autres participations
- Surbolem : gère les activités d'électroménager et d'électronique du groupe HTM (High Tech Multicanal), notamment Boulanger, Electro-Dépôt, Lokeo, B Dom,
- Suraumarché : gère le groupe Auchan : hypers, supers, drive, e-commerce, en France et à l'étranger via de nombreuses filiales. S'ajoute l'activité bancaire, avec Oney (banque Accord, dont le groupe vient de vendre 50,1% à la BPCE) et l'activité immobilière (gestion des terrains, galeries marchande, parcs ...) via Ceetrus (ex Immochan) en France comme via les filiales à l'étranger. Suraumarché gère également la cascade de holdings qui détient les magasins de meubles Alinea, dont seule une partie a été reprise par les membres de la famille, après la déclaration de cessation de paiement de la société qui gérait les magasins (hors immobilier) ;

- Suramac : contrôle le holding Mac Advertising, qui lui-même contrôle les magasins d'habillement en France et à l'étranger Pimkie, Orsay ... - voir ci-dessus l'analyse des sociétés d'habillement du groupe

- Porte de Lyon : gère un hôtel.

- Pallur : contrôle le traitement global des données disponibles pour le groupe Mulliez (fichiers clients des sociétés du groupe ; modes de consommation etc) ; a pour filiale les sociétés Melting Point et Valiuz

- Mobivia : groupe Norauto, avec Norauto, Midas (une partie du groupe), Carter Cash, et le groupe allemand ATU ; il développe de la connectivité avec Via-ID (Altermove, Eliocity ...), et de la relation aux professionnels avec Synchro Diffusion

Il faut ajouter à cette liste les magasins Cultura, groupe Sodival dépendant de la famille Philippe Van der Wees-Mulliez ; les magasins de jouets appartenant à la composante de feu-Stéphane Mulliez (Luderix, société qui détient les magasins Picwic ; et qui vient de racheter une partie des magasins français de Toy's r Us). (2)

Sodival n'a publié aucun compte depuis sa création ; à notre connaissance, c'est la seule société du groupe Mulliez n'ayant jamais publié aucun compte. Lors de la dernière augmentation de Sodival, la société était valorisée à 195 M€.

Luderix International n'a publié qu'une seule année ses comptes. Mais nous disposons des comptes 2018, suite à l'apport des titres de Toys « R » Us ; et de la valorisation de la société fin 2019, suite à l'arrivée d'un nouvel actionnaire (Equitis Gestion) ; la société vaut 62,76 M€. La famille Mulliez ne détient plus que 50,1% du capital.

Les plans sociaux actuels prennent leur origine dans les mauvais résultats de plusieurs entreprises du groupe Mulliez. Il y a cependant lieu de nuancer. Pour Alinéa, il est assez clair que les résultats sont catastrophiques depuis plusieurs années, du fait de la conjoncture heurtée du secteur du mobilier et de la concurrence du leader mondial Ikea. Le secteur du meuble se caractérise en France par des circuits de croissance courts : ainsi (en milliards d'euros), la consommation de meuble a évolué comme suit :

Consommation de meubles	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En Mds d'euros TTC	9,84	9,54	9,27	9,12	9,34	9,56	9,75	9,50	13,38*

* nouvelle série statistique – la comparaison n'est pas possible avec les années antérieures. En 2019, le marché aurait progressé de 4,1%

Qui plus est, il existe de fortes variations entre les sous-secteurs, la cuisine étant souvent le segment le plus dynamique.

S'agissant de la concurrence, Ikea domine le marché en France, avec Conforama et But ; à l'exception d'Ikea, les résultats sont plus heurtés :

Données en M€		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Chiffre d'affaires	Ikea France	2 687	2 756	2 837	3 007
	Conforama	2 413	2 301	2 210	2 169
	But International	1 517	1 535	1 641	1 771
	Alinéa*	409	376	273	
Résultat net	Ikea France	64	77	74	76
	Conforama	- 41	- 537	- 187	- 239
	But International	25	38	- 31	19
	Alinéa*	- 34	- 32	- 67	

* Années pleines, respectivement 2016, 2017 et 2018. L'année 2019 a été marquée par le dépôt de bilan

Dans ce contexte, Alinéa accumule des pertes depuis 2010. Et malgré une augmentation de capital en 2013 de 24,6 M€, la société se retrouve fin 2016 avec un cumul de pertes de 156 M€ et des fonds propres pratiquement à zéro (6,6 M€). Les nouvelles pertes de 2017 et 2018 ne permettent pas de redresser la barre, malgré deux apports en capital (93 M€). Le groupe Mulliez, de ce point de vue, a donc joué son rôle d'actionnaire.

Il avait cependant anticipé le dépôt de bilan, d'une part en séparant l'activité de gestion des magasins (qui restait Alinéa) de l'activité de holding (y compris immobilier) en créant la société Holdinea, d'autre part en remontant la détention de Holdinea vers Suraumarché. Ce qui a « facilité » la gestion du redressement judiciaire des magasins, et la reprise de 13 d'entre eux (9 en propre, 4 en franchise) et du site web, par quelques membres de la famille (voir les dividendes reçus des SCA). Il y a donc bien un effet « d'aubaine » sur la gestion du redressement judiciaire, suite à l'ordonnance de mai 2020 qui permet à l'ancien actionnaire de faire une offre de reprise, malgré sa défaillance. Quid des 930 emplois supprimés. Il semble que là également le groupe Mulliez veuille gérer en douceur ces pertes d'emplois, en proposant des postes dans les sociétés du groupe (notamment les filiales détenues par Suraumarché, à savoir Auchan et Ceetrus.

Il faudra revenir sur Auchan, car il faut se poser la question des postes proposés, alors qu'Auchan vient de pratiquer deux séries de « réductions » d'emplois.

Auparavant, il est indispensable de bien poser la question de cette ordonnance ; surtout dans le contexte des modifications du code du travail (El Khomri/Macron et Macron) qui non seulement facilitent les licenciements, mais de plus limitent les droits financiers des salariés licenciés et précarisent les conditions d'indemnisation du chômage.

De tous ces points de vue, il n'y a pas photo entre par exemple l'opération menée par Bridgestone et l'opération Alinéa. A plusieurs degrés.

L'opération Bridgestone est clairement une opération de firme multinationale « voyou », qui saisit toutes les opportunités de renforcer ses profits, en délocalisant vers des pays à bas coûts de main d'œuvre (en l'occurrence la Pologne, membre de l'Union Européenne), et qui plus est en limitant le coût de son départ, et notamment des licenciements. Et quand l'Etat dit ne pouvoir « rien faire », il agit lui-même en « voyou » : d'une part, il a participé à la mise en œuvre de la réglementation libérale européenne ; d'autre part et surtout, il a lui-même mis en place les dispositifs en France qui pénalisent les salariés en faveur du patronat. Bridgestone comme Macron sont co-responsables comme co-organisateurs des règles capitalistes qui exploitent les populations mondiales.

La famille Mulliez participe-t-elle de la même manière que Bridgestone à cette réalité capitaliste à combattre ? Deux réponses sont possibles :

- la première fait référence à notre tentative, en liaison avec l'avocat Stéphane Ducrocq et de nombreux syndicalistes du groupe, de faire reconnaître un groupe Mulliez, au-delà des séparations évoquées entre holdings, surholdings ..., qui empêchaient de faire des reclassements au sein du groupe, le code du travail comportant seulement l'obligation de reclassement au sein de l'entreprise concernée par des licenciements. Bien évidemment, la famille Mulliez défendait bec et ongles à l'époque la séparation de chaque composante, afin de licencier comme elle le souhaitait. C'était là du « Bridgestone », mais avec néanmoins des obligations liées à la discussion d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi), notamment sur les indemnités financières à verser aux salariés. Mais c'était avant les réformes El Khomri/Macron, qui ont réduit à peau de chagrin les droits des salariés.

- la seconde fait référence aux déclarations actuelles de la famille (3). **Si – et seulement si** – ses pratiques suivent les déclarations visant à reclasser les salariés d'Alinéa au sein de Suraumarché, **mais également dans les autres composantes du groupe**, alors il s'agirait d'un changement stratégique radical. **La famille reconnaîtrait implicitement l'existence d'un groupe Mulliez** ; et il ne resterait qu'à fusionner les trois SCA pour créer un véritable groupe Mulliez, les participations minoritaires de la famille dans les sociétés du groupe pouvant être mises en équivalence.

En fonction de la réponse, il sera alors évident de dire si oui (première réponse) ou non (seconde réponse) la famille profite de la crise pour accroître ses intérêts et sa fortune.

Des éléments penchent (de manière modeste) pour la 2ème solution ; il semble en effet que la famille rassemble des fonds significatifs (voir la cession de la participation dans Sonepar ; voir également la cession récente (à Batipart et Covea) d'une partie des actifs immobiliers de Leroy-Merlin, à hauteur de 500 M€) qui peuvent être utilisés pour une réorganisation capitaliste du groupe (4).

Certains actifs immobiliers ont été également cédés par Auchan. Qu'en est-il du groupe Auchan ? Pour préciser le débat, notamment relativement à des informations fausses publiées par la presse, il est indispensable de voir la composition du Groupe Auchan.

Auchan est-il dans une situation similaire en France ? La partie du groupe « Auchan Retail France » a perdu 102,4 M€ en 2018 et 70,9 M€ en 2019 ; les deux principales filiales sont Auchan Hypermarché et Auchan Supermarché. Auchan Hypermarché a vu son chiffre d'affaires diminuer de 12 546 M€ en 2018 à 12 353 M€ en 2019, avec des pertes respectivement de 84 M€ et de 22 M€. Auchan Supermarché perd également de l'activité avec 3 172 M€ en 2018 et 2 955 M€ en 2019, pour des pertes respectivement de 185 M€ et 99 M€. Au niveau global, le groupe Auchan a connu deux exercices médiocres en 2018 et 2019, avec respectivement des diminutions de chiffre d'affaires (46 883 M€ en 2018 et 46 144 M€ en 2019) et des pertes nettes de 946 M€ en 2018 et 1 255 M€ en 2019. Le groupe s'est allégé des filiales étrangères déficitaires (Italie, Vietnam) et a fermé certains magasins. Le niveau de ses fonds propres a nettement baissé, mais ces fonds ont été suffisants pour financer les restructurations et le rachat de titres aux salariés (les salariés n'ont plus que 2,78% du capital du groupe). Le groupe a surtout « apuré » ses comptes au niveau des « écarts d'acquisition » (excédent de prix payé entre la valeur d'acquisition et la valeur comptable des actifs repris dans les sociétés rachetées), qui ont fortement diminué : 3,7 Mds d'euros en 2016-17 et 3 Mds à fin juin 2020 ; à titre de comparaison, Carrefour a pratiquement 8 Mds d'euros d'écarts d'acquisition en juin 2020 et à fin 2019 ; et Casino 6,7 Mds d'euros en juin 2020 et 7,5 Mds € fin 2019. Les suppressions nettes d'emplois chez Auchan France concernent actuellement 517 emplois qui seraient traités en « départs volontaires ». Elles font suite à des diminutions d'effectifs, et notamment de la catégorie des employés, chez Auchan Hypermarchés (fermetures de sites ; restructuration des activités « support » ...). Là encore, comme pour Alinéa, les « départs volontaires » permettent une certaine négociation sur les indemnités de licenciement et les reclassements. Nous reviendrons par la suite sur la question de qui fait des pertes en retail, et à quel niveau.

Enfin, Phildar – société « fondatrice » du groupe Mulliez – n'est plus qu'une petite entreprise (34,3 M€ de chiffre d'affaires en 2018 ; pour 3,19 M€ de perte d'exploitation ; et un effectif réduit à 256 personnes dont 118 employés, 85 agents de maîtrise et 48 cadres). Cette société, placée en procédure de sauvegarde, a été reprise par Éric Vandendriessche, actuel directeur général de Phildar, avec 117 licenciements et la fermeture de pratiquement tous les magasins. C'est à nouveau une application de l'ordonnance de mai 2020. Il ne faut pas oublier que Phildar est une filiale d'Ephigea, elle-même liée au groupe Promogest, filiale d'Oosterdam. Un bon test sera également de vérifier le traitement que réserve Oosterdam aux personnels licenciés. Y aura-t-il des reclassements au sein de l'ensemble du groupe Mulliez, et notamment dans les filiales françaises d'Oosterdam (Diramode, Pimkie, Rougegorge lingerie).

Autre question de fond : les plans sociaux sont-ils une opportunité liée au Covid ? Alors que le groupe Mulliez a bénéficié de nombreuses aides étatiques, notamment à l'époque du CICE.

De fait, les Mulliez ont eu recours de manière marginale à des plans sociaux. Pour une raison simple : ils ont connu dans la plupart de leurs métiers des périodes de croissance. Pour autant, ils n'ont jamais hésité à se séparer d'activités qu'ils estimaient être en déclin ou dépassées. Il en a été ainsi au départ pour les sociétés textiles du groupe (filature des Fils de Louis Mulliez, Filatures Saint-Liévin, Caulliez et Delaoutre), revendues aux associés actionnaires, avant de mal finir. La conversion vers la grande distribution a par contre permis d'engranger des profits, avec une accumulation de capital liée à l'exploitation du travail quotidien des salariés (métiers féminins, avec un turn-over important, des contrats de travail partiel, des rémunérations faibles, compensées en partie par les systèmes de participation et d'intéressement : l'art de la carotte et du bâton). Cette accumulation rapide de capital a également bénéficié des rapports de forces favorables aussi bien à l'égard des fournisseurs locaux qu'internationaux. Le mode de consommation de masse mis en place par la grande distribution (et les Mulliez ne font pas exception) a tiré vers le bas – en même temps que les prix – la qualité des produits, soumis à une industrialisation favorisant les marges des distributeurs.

Au total, la grande distribution dégage encore des profits (voir les résultats d'Adeo, de Décathlon, de Bunsha-Kiabi, d'HTM Group/Boulangier ...). Même s'il ne faut pas sous-estimer les difficultés de certains segments, notamment ceux liés à la distribution de textiles et de vêtements (Tapis Saint-Maclou, Oosterdam), compte tenu des problèmes liés aux arbitrages des consommateurs suite à l'appauvrissement d'une partie de plus en plus importante de la population. En l'état actuel des publications du groupe, les principaux résultats nets en millions d'euros sont les suivants (sauf indication contraire, les résultats nets concernent l'exercice 2019 ; * = consolidé) :

Auchan *	Holdinea	Décathlon France	Adeo *	Jules	HTM 2018	Oosterdam *	Agapes	Mobivia	Creadev
- 1 255,0	- 95,5	37,8	732,2	16,4	23,7	- 45,9	22,9	- 28,4	- 31,9
Valma	Kachgar	Bunsha Inter. 2018	Acadie *	Volitalia *	Tapis S.M *	Argosyn *	Sitel	Maison Fam.	
730,7	23,9	42,9	- 1,2	2,8	- 5,2	67,8	64,2	25,7-	

Ces résultats sont le signe que la grande distribution est secouée fortement par les modifications engendrées par les modes de production : remise en question du modèle de l'hyper et multiplication des formats, retour à la proximité, recherche d'une meilleure qualité des produits, impact de la digitalisation des activités, concurrence exacerbée (modèle Amazon) ...

La famille Mulliez est donc confrontée à ces « révolutions » des modes de production et de consommation dans la grande distribution ; comme elle l'avait été avec l'internationalisation des activités industrielles textiles, internationalisation largement organisée par le patronat. Elle est en quelque sorte à l'heure des choix, où les questions d'organisation deviennent décisives pour leur modèle stratégique : quid du maintien d'une structure où les enseignes sont formellement « étanches » entre elles, quid du poids de

l'immobilier dans les enseignes, quid de la répartition des résultats entre les activités historiques et l'engagement de diversification et le choix de nouveaux secteurs (3^{ème} âge et maisons de retraites, comme le groupe Maison de Famille ; énergies renouvelables ; services aux entreprises, comme Sitel ...).

Une chose est certaine : la famille n'a jamais hésité à se désengager d'activités qu'elle savait impossible à maintenir à moyen terme avec des profits satisfaisants. Il faut d'ailleurs souligner que les résultats des 3 SCA et de Claris NV ont pratiquement toujours été positifs depuis qu'ils sont publiés (à l'exception de l'après crise de 2008). Attention : ces résultats ne représentent qu'une partie des bénéfices remontés : ce sont les bénéfices de l'AFM, auxquels il faut ajouter les résultats nets des participations détenues en propre par certains membres de la famille.

Résultat net de l'exercice en M€	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Acanthe	7,5	58,9	64,7	115,5	179,1	1,1	-13,4	593,1	25,3	4,4	53,1	72,6	308,3	98,1	146,7	1 715,0
Cimofat	4,0	30,7	20,9	29,3	-9,2	-0,6	-14,3	232,1	21,0	3,8	27,5	16,3	66,8	58,3	48,2	534,8
Valorest	23,1	23,5	23,6	46,5	405,2	-1,2	-17,0	332,2	25,6	3,6	46,2	39,5	116,1	58,5	85,7	1 211,1
Claris NV								-0,2	110,4	-0,3	53,7	-0,5	123,0	55,0	79,0	420,1
TOTAL	34,7	113,1	109,2	191,3	575,1	-0,7	-44,6	1 157,2	182,3	11,5	180,5	127,9	614,1	269,9	359,6	3 881,0

En 15 années, les SCA de la famille Mulliez ont dégagé 3,88 milliards de bénéfice net, soit près de 260 M€ par an. Ces bénéfices n'ont pas été totalement distribués aux membres de la famille. Mais ils sont largement suffisants pour que les membres de la famille puissent vivre largement, en rappelant qu'ils occupent également souvent des fonctions dans les groupes.

Reste la « justification » Mulliez des licenciements.

Interrogé par RT France le jour de la manifestation devant le siège d'Auchan, un « porte-parole d'Auchan avait contesté auprès de l'AFP les chiffres avancés par la CGT : ... Concernant les dividendes versés aux actionnaires, il a également réfuté le chiffre de deux milliards (voir ci-dessus – données calculées à partir des dépôts au greffe des comptes consolidés d'Auchan Holding). Il s'agit « **il s'agit d'un milliard sur huit ans [et] depuis deux ans, c'est zéro**. On a des actionnaires qui soutiennent le travail de transformation de l'entreprise, [...] c'est sept fois moins que les sommes versées par les sociétés équivalentes du CAC 40 » ».

Par ailleurs, « les Echos » du 8 octobre, reprenant également la source de l'AFP, indiquait toujours selon un « porte-parole de la direction » que la société « Auchan Retail, qui appartient à la galaxie Mulliez, présent dans 17 pays, « **a perdu un milliard d'euros l'année dernière (2019) » et devait dans chacune de ses filiales « identifier les foyers de perte [...] et engager une démarche pour les stopper » ».**

Ces déclarations du « porte-parole », on devrait dire « porte-mensonges » d'Auchan sont impayables ; et on se demande pourquoi l'AFP gobe sans piper ces déclarations : aucun recoupement des données ? même pas une petite vérification au greffe ? Ce « porte-mensonges » ne peut contester les deux milliards d'euros de dividendes ; les chiffres de notre tableau pour 2013 à 2018 sont ceux des comptes consolidés, qui indiquent les montants des résultats obtenus par l'ensemble du groupe d'une part et les dividendes versés par ce même groupe. Le CICE est par contre la diminution du « coût » salarial obtenu en France. L'articulation entre les aides, les profits et la distribution de dividendes est la suivante :

Résultats, Dividendes et CICE du groupe Auchan entre 2013 et 2018

Groupe Auchan	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Résultat net	835	787	718	803	509	-946	2 706
Dividende versé	226	374	198	349	537	313	1 997
CICE	59	91	88	91	103	90	522
Dividende/Résultat	27,1%	47,5%	27,6%	43,5%	105,5%	-33,1%	73,8%
CICE/Dividende	26,1%	24,3%	44,4%	26,1%	19,2%	28,8%	26,1%

Attention : les dividendes sont ceux payés au cours de l'année. Pour 2019, le groupe a annoncé qu'il ne versait pas de dividendes.

© Editions Estaimpuis - 2019

En s'attachant aux comptes sociaux (la remontée de dividendes est faite à partir des décisions prises par les actionnaires au niveau des comptes sociaux), et non aux comptes consolidés, alors le holding a fait remonter sur 8 années non pas d'un milliard d'euros, mais exactement de 1 217,6 M€ (le porte-parole a oublié le « décalage » entre l'année « n » des résultats et l'année « n+1 » du versement des dividendes. Il oublie également de dire, qu'au niveau des comptes sociaux, le bénéfice net de l'exercice 2019 d'Auchan Holding est un **bénéfice de 1,479 Mds** d'euros, suite à la fusion de la société belge Auchan Coordination Services (qui gérait les intérêts notionnels du groupe), laquelle société a dégagé un boni de fusion de 592 M€. Les fonds propres sociaux d'Auchan Holding sont donc passés de 4 915 M€ fin 2018 à 6 183 M€ fin 2019.

En outre les résultats 1^{er} semestre 2020 du groupe Auchan (en consolidation) se redressent nettement : le chiffre d'affaires consolidé est en légère baisse : de 22 954 M€ pour le 1^{er} semestre 2019, à 22 457 M€ pour le 1^{er} semestre 2020, la baisse de chiffre d'affaires tenant essentiellement à la baisse de ventes sur les carburants, et à la baisse de loyers pour les galeries concédées. La Covid n'a

pas affecté les résultats semestriels : un Ebitda de + 1 313 M€ et une perte nette de - 1 334 M€ au 1^{er} semestre 2019 ; respectivement + 1 362 M€ d'Ebitda et + 106 M€ de bénéfice net pour le 1^{er} semestre 2020. Qui plus est, sont compris dans ce bénéfice net des charges comme l'impact à hauteur de 80 M€ du coût de départ (dits « volontaires ») des 517 emplois nets supprimés par le plan impliquant les fonctions siège et produits des deux structures Auchan Retail International et Auchan Retail France, et les services d'appui à l'organisation territoriale française ; mais aussi l'impact de la prime « Covid » de 69 M€.

S'agissant du « retail », notre « porte-mensonges » évoque un milliard de pertes. Il parle ici de 17 pays, donc d'Auchan Retail International. Les comptes de ce holding, filiale directe de Auchan Holding, indiquent en fait une perte de 1,3 M€ pour 2018 et une perte de 893 M€ pour 2019 ; ce n'est donc pas le milliard indiqué. Surtout, le périmètre n'est pas le même ; notre porte-mensonge fait mine de croire que c'est la France qui est à l'origine de ce milliard de pertes, et que les licenciements en France en seraient la conséquence. Or nous disposons de la partie française du Retail : Auchan Retail France (voir l'organigramme de groupe Auchan pour toutes les sociétés françaises concernées). Et nous ne sommes pas du tout avec les chiffres du « porte-mensonges ». Auchan Retail France a supporté 102,4 M€ de pertes en 2018 et 70,9 M€ de pertes en 2019. Et les commentaires du compte de résultat donnent une origine précise à ces pertes : en 2019, il s'agit (hors charges de gestion du holding) principalement de provisions nettes sur les titres des filiales (Chronodrive, My Auchan, Auchan E-commerce) à hauteur de 61,8 M€ ; pour 2018, de 165 M€ de provisions sur titres (Auchan E-commerce et My Auchan). Quant à l'exploitation des magasins, nous avons pour 2018 et 2019 : chiffres d'affaires (Hypers : 12 546 et 12 353 M€ ; Supers : 3 172 et 2 955 M€), et résultats nets (Hypers : - 84,2 et - 22,7 M€ ; Supers : - 184,7 et - 99,2 M€). Qui plus est, Auchan Hypermarché a même versé en 2018 un dividende de 80,6 M€ à sa maison mère Auchan Retail France. Enfin, en reprenant les résultats 2019 de toutes les filiales d'Auchan Retail France, nous obtenons une perte nette de 157,36 M€.

La justification des licenciements par la famille Mulliez est au niveau factuel un tissu de mensonges, non sur le fait que le groupe supporte des pertes en 2018 et 2019, mais sur les montants et l'origine de ces pertes. Le groupe ne peut « justifier » les licenciements en France par la catastrophe qu'il met en scène.

(1) Voir notre ouvrage – Le groupe Mulliez. Pour en finir avec le conte familial. Editions Estaimpuis. 2011 ; où nous avons détaillé toute l'articulation du groupe. Afin de faire reconnaître légalement un « Groupe Mulliez ».

(2) Voir notre ouvrage – La richesse des Mulliez. L'exploitation du travail dans un groupe familial. Editions Estaimpuis. 2008 ; où nous avons décortiqué le développement des enseignes et l'idéologie entrepreneuriale particulière qui a présidé à la fortune familiale.

(3) Voir la déclaration d'Alexis Mulliez (repreneur validé par le tribunal de commerce de Marseille) interrogé par Olivier Chicheportiche sur BFM Business : « *Le responsable (Alexis Mulliez) met par ailleurs en avant les propositions de reclassement pour les 992 salariés d'Alinéa dans tout le groupe Mulliez (Auchan, Décathlon, Leroy-Merlin ... (c'est nous qui soulignons) : « c'est aujourd'hui 2 500 postes qui sont proposés en reclassement (...) et on a créé un site internet dédié, une bourse à l'emploi »* ». Déclaration confirmée par « lemonde.fr » du 15 septembre 2020 : « *cette réduction de périmètre (il restera 9 magasins sur 26) entraînera la suppression de 930 emplois, d'après la direction. Les Mulliez, désireux d'éviter une plus grosse casse sociale, ont accepté de créer pour la première fois des passerelles entre les entreprises dont ils sont actionnaires (Auchan, Décathlon, Leroy-Merlin ... « Près de 750 postes seront proposés chez Auchan et à la foncière Ceetrus, juridiquement dans le même groupe qu'Alinéa. Auxquels s'ajouteront près de 900 CDI dans les enseignes appartenant à l'AFM, et plus de 700 emplois dans d'autres entreprises comme Fnac-Darty ... », détaille la **direction** ».*

(4) Ici encore, tout a été dit et son contraire sur l'opération de cession des terrains et constructions au sein du groupe Adeo. Le groupe Adeo comporte de nombreuses filiales, dont des filiales immobilières dans la plupart des pays (voir l'organigramme page suivante).

L'opération de cession d'une partie de l'immobilier ne concerne que 42 actifs, sur 4 pays : France, Espagne, Italie et Portugal, et sur 3 enseignes : Leroy-Merlin, Bricoman et Bricomart. Il ne s'agit donc pas d'une opération de désengagement général de l'immobilier de groupe Adeo : le groupe continue de posséder 72% des m² sur lesquels il opère.

Qui plus est, le montant est certes important (500 M€ pour la cession de 80% des sites, dont 41% à Batipart, 39% à Covea, mais aussi 20% qui restent « Adeo » dans la nouvelle structure d'accueil), mais il est assez limité par rapport aux actifs des sociétés immobilières du groupe. Ainsi, en 2018, l'Immobilière Leroy-Merlin France détient 221,8 M€ de terrains et 216,6 M€ de valeurs de constructions, et ceci, après amortissements ; et Leroy-Merlin France détient également 251,7 M€ de terrains et 224,2 M€ de bâtiments. Ces actifs immobiliers valent à eux seuls (en net) plus de 914 M€, et que sur 2 sociétés françaises.

Quant au niveau du groupe (consolidation), Adeo détient 6 828 M€ nets en Terrains, constructions et agencements.

Les 500 M€ ne représentent donc pas grand-chose dans ce contexte. En comparaison, les cessions de ces catégories d'actifs par Carrefour et Casino à des foncières extérieures sont 7 à 8 fois plus importantes.

Ce qui n'empêche pas d'être vigilant sur l'usage des fonds ainsi récoltés.

